



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

CULTURE – EMTD – Technicien son Semaine culturelle – THALAMEGE

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la délibération du Conseil municipal n° D2025-025 en date du 09/04/2025 portant approbation du budget primitif 2025 du BA Actions Culturelles,

VU la proposition de l'entreprise THALAMEGE, en date du 09/05/2025,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir un technicien son pour la semaine culturelle du 30/06 et 02-03-04-05/07/2025 de l'école de musique de la ville de Royat,

CONSIDERANT que cette dépense est inscrite au budget primitif 2025 du budget annexe Actions Culturelles de Royat,

DECIDE

Article 1 L'entreprise THALAMEGE sise, 34 avenue du Paradis à 63130 ROYAT, est retenue pour la prestation son de la semaine culturelle de l'école de musique de la ville de Royat, pour un montant de **1 500.00 € TTC**.

Article 2 : Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise THLAMEGE
- Mme la Directrice Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 12/06/2025

Le Maire,
Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



Envoyé en préfecture le 17/06/2025
 Reçu en préfecture le 17/06/2025
 Publié le 17/06/2025
 ID : 063-216303081-20250612-DM2025_066-AR



Thalamège

Nicolas Blanc
 34 av du Paradis
 63130 ROYAT
 nico@tourdusud.com
 0620090457

Ville de Royat - Ecole de Musique
 46 bd Barrieu
 63000 Clermont Fd
 France

Devis N° 52

Semaine Culturel 30/06 et 02-03-04-05/07/25

Date d'émission : 09/05/2025

Période de validité : 60 jours

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire	TVA	Montant HT
Technicien Son	5,00	jours	300,00	0%	1 500,00
Total HT					1 500,00 €
Total TTC					1 500,00 €

TVA non applicable, art. 293 B du CGI



Signature



*Bon pour accord,
 M. Audo.*

Wsa Francis

Envoyé en préfecture le 17/06/2025

Reçu en préfecture le 17/06/2025

Publié le 17/06/2025

ID : 063-216303081-20250612-DM2025_066-AR



Envoyé en préfecture le 17/06/2025

Reçu en préfecture le 17/06/2025

Publié le 17/06/2025

Berser
Levrault

ID : 063-216303081-20250612-DM2025_066-AR



LETTRE DE ROYAL
LA PRÉFECTURE